

**2 Politique**

**Sénat/ Examen du projet de révision de la Constitution**

**Vers une probable session extraordinaire du Parlement**

**J.K.M**

Libreville/Gabon

**Sénateurs et députés devraient retrouver, de manière exceptionnelle, le chemin de leurs hémicycles respectifs au terme de cette session parlementaire qui s'achève demain.**

**S'ACHEMINE-T-ON** vers la convocation d'une session extraordinaire du Parlement ? Sur les bancs du palais Omar Bongo Ondimba, cette éventualité est de plus en plus évoquée. D'autant que, à la différence des députés, il y a quelques semaines, les sénateurs ne devraient probablement pas se pencher sur le projet de révision de la Constitution, au cours de cette session parlementaire qui s'achève demain. Selon certaines indiscretions, ils auraient dû le faire au cours des soixante-douze dernières heures. Mais les sénateurs ont estimé qu'ils ne pouvaient



Photo : D.R

**L'ensemble des sénateurs devraient se retrouver...**

examiner le texte en trois jours. Ce qui aurait correspondu, selon eux, à agir sous pression et dans la précipitation. Et à assimiler leur Chambre à "une caisse d'enregistrement, une boîte aux lettres du gouvernement". Ce, d'autant plus que, à les entendre, les députés auraient eu suffisamment de temps pour examiner le projet de révi-

sion constitutionnelle. C'est dire que les sénateurs souhaiteraient également bénéficier du même intervalle de temps pour plancher sur ce texte. De préférence, au cours d'une session extraordinaire. A défaut, lors de la première session ordinaire en mars prochain. Étant entendu que cette dernière éventualité aurait nécessairement

des incidences sur le calendrier électoral. Dans tous les cas, au regard des dispositions de l'article 43 de la Constitution, "les Chambres du Parlement se réunissent en session extraordinaire, sur convocation de leurs présidents, pour un ordre du jour déterminé, à la demande, soit du président de la République sur proposition du Premier ministre,



Photo : DR/ L'Union

**... avec la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson au cours d'une session extraordinaire.**

soit de la majorité absolue de leurs membres. Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République. Elles ne peuvent excéder une durée de quinze jours". Par ailleurs, on se souvient que l'Assemblée nationale avait adopté, il y a quelques semaines, à une écrasante majorité, le projet de révi-

sion constitutionnelle. Ce qui avait provoqué une levée de boucliers de la part de l'opposition et de certains acteurs de la société civile. Tous s'étaient indignés de ce que les députés aient adopté ce texte "comme une lettre à la poste". Visiblement, leurs homologues ont décidé de ne pas tomber sous les feux des mêmes critiques.

**Suite de l'agression de deux Danois à Libreville, il y a deux semaines**

**Le CSAIG prend des mesures fermes**

**FB.E.M**

Libreville/Gabon

**LE** Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG) a récemment réuni, à la mosquée Hassan-II de Libreville, les responsables et dignitaires de cette communauté religieuse dans le prolongement de la récente attaque à l'arme blanche de deux journalistes danois par un ressortissant nigérien. Une rencontre présidée par le président du CSAIG, imam Ocen Ossa, en présence du conseiller spécial du Raïs de la communauté musulmane du Gabon, Ali Akbar Onanga Y'Obegue. Y prenaient part, les principaux imams de l'Estuaire, ceux des huit autres provinces du pays ainsi que les prédicateurs. Cette réunion a permis de prendre quelques mesures en vue de prévenir ce genre de comportement aux antipodes de l'Islam véritable. Au nombre de ces mesures, il y a l'instauration, dorénavant, de fiches de renseignements pour suivre, de manière mensuelle, les prêches dispensés dans les différentes mosquées du pays. Des carnets à l'intérieur desquels doivent être mentionnés "le nom de l'imam officiant, son contact, le thème développé et le jour du prône". Ces indications devront être déposées chaque mois au siège du CSAIG, à Libreville. Dans le même ordre d'idées, il a



Photo : D.R

**L'assistance, à la rencontre de la mosquée Hassan-II**

été décidé, à l'unanimité, de l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de certains groupes de prédicateurs qui sillonnent les mosquées et qui y passent la nuit. "(...) Ces derniers se contenteront, avec le climat actuel, de leurs mosquées", ont indiqué les responsables religieux. Entre autres mesures, la fermeture des mosquées dès 21 heures, excepté celles qui servent en même temps de centre d'éducation et dispensent des cours du soir. Excepté également celles qui bénéficieront d'une dérogation spéciale du CSAIG. Il a par ailleurs été décidé de "l'obligation pour les érudits de prêcher en français". Sinon, "de résumer ce qui sera dit dans une éventuelle autre langue en français", pour la bonne compréhension du message par tous.

**AMALGAME\*** Dernière mesure pouvant être relevée, celle d'interdire désormais à quiconque de

"s'ériger en muezzin" dans une mosquée, sans l'aval et l'autorisation préalable du responsable du lieu du culte. Un peu comme s'est imposé, à la mosquée de la ville de Booué, l'auteur de l'acte de barbarie enregistré à Libreville. La communauté musulmane a achevé cette rencontre en remerciant la population gabonaise pour "sa maturité et le manque d'amalgame" entre la récente attaque au couteau et la religion musulmane. "(...) Bien au contraire, les gens ont su que ces actes ne pouvaient pas être de cet Islam que nous prônons au Gabon", s'est réjoui le grand imam Ocen Ossa. Enfin, dans un souci de la préservation de cette cohabitation pacifique qui a toujours caractérisé les différentes communautés vivant au Gabon, les responsables musulmans ont mis à profit cette rencontre pour inviter les imams à intensifier des campagnes de sensibilisa-

tion au sein de leurs différentes mosquées à l'endroit des commerçant (es) qui s'illustreraient ces derniers temps par des enregistrements audio injurieux circulant sur les réseaux sociaux. Il y va de la préservation de notre vivre ensemble. A l'entame de la réunion, les responsables du CSAIG ont relevé pour le saluer cet "énième acte de solidarité des différentes confessions religieuses du Gabon", avec la présence de l'archevêque de Libreville, Mgr Basile Mve Engone, du président de l'Église évangélique du Gabon, le révérend Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, et du secrétaire général de la Confédération chrétienne pentecôtiste charismatique et de réveil, le révérend Francis Michel Mbadinga. Tous avaient apporté leur réconfort à la communauté musulmane du Gabon au lendemain de cet acte odieux, en se rendant à la mosquée Hassan-II.



Photo : D.R

**Les responsables du CSAIG, dont le grand imam Ocen Ossa (c).**

La réunion de vendredi dernier a donné l'occasion aux autorités musulmanes de les remercier de vive voix pour leur soutien indéfectible dans leur campagne de condamnation et de démarcation face à cet "acte barbare", prétendument commis au nom de la défense des intérêts musulmans, et au cri d' "Allah Akbar". Et comme pour mieux restituer les choses dans leur contexte, c'est par d'innombrables "Allah Akbar", déclamations de la grandeur d'Allah, que les prises de paroles des responsables religieux amis ont été appréciées par l'assistance. Une manière pour les musulmans du Gabon d'indiquer, s'il en était encore besoin, que la déclamation ô combien sacrée d'Allah Akbar, "ce n'est pas pour tuer. Au contraire, elle est dite lorsque nous découvrons la grandeur de Dieu dans une créature, à travers ses dires et ses actes. Ainsi, nous magnifions la grandeur de Dieu qui a amené ce

dernier à prononcer des phrases qui vont directement dans le cœur", a expliqué l'imam Ismaël Ocen Ossa. Embrayant avec le compte-rendu des différentes rencontres inhérentes à cette "agression", le président du CSAIG a remercié les autorités politico-administratives du pays de leur avoir permis de mener plusieurs actions qui les ont fait avancer dans leurs enquêtes internes. Facilités qui leur ont permis, entre autres, de rencontrer l'auteur de cet acte, pour en savoir un peu plus sur ses motivations. Et l'imam de Booué par la suite. Mais surtout, de rencontrer les deux Danois agressés, au sein de l'établissement hospitalier dans lequel ils sont traités. "Un moment d'intense émotion", a fait savoir le grand imam qui a effectué ce déplacement.